

Lundi 6 avril 2020

Covid-19 : le Département de l'Essonne a commandé 30 000 tests de dépistage

Le Département de l'Essonne a acheté 30 000 tests de dépistage au coronavirus. Ils sont destinés aux résidents et personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), des établissements médico-sociaux, aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance ainsi qu'aux agents départementaux.

Les tests COVID, réalisés à grande échelle dans plusieurs pays étrangers, constituent un enjeu de premier ordre pour déterminer la situation de chacun au regard de l'épidémie et sécuriser les opérations de déconfinement.

Le Département de l'Essonne s'est mobilisé depuis plusieurs jours auprès de l'ARS pour étendre ces procédures, telles qu'elles ont été recommandées depuis pour les Ehpad et, d'une façon générale, pour tous les établissements sociaux et médicaux sociaux, dans une note du conseil scientifique du 30 mars dernier.

Aussi, en complément des tests PCR, à la main de l'ARS, dont nous souhaitons le développement rapide, notamment grâce au concours d'un consortium annoncé autour de Génopole, **le Département a lancé l'acquisition de 30 000 tests rapides d'orientation diagnostique – TROD Covid 19.**

Ce dispositif permet ainsi de **détecter les personnes réellement immunisées au sein de la population et en premier lieu dans les Ehpad.**

D'utilisation simple, il consiste à prélever une goutte de sang et de lire après 15 minutes si la personne a présenté des signes même mineurs de l'infection au Covid 19, et donc si elle a développé des anticorps. Ce test immédiat ne nécessite pas une analyse dans un laboratoire biologique.

« J'ai décidé de proposer la généralisation de ces tests à tous les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap, et particulièrement aux Ehpad, pour les résidents comme le personnel », affirme François Durovray, Président du Département de l'Essonne. Ce test sera également proposé :

- aux agents du Département qui ont été en contact avec une personne malade, afin de déceler des anticorps, et donc de déterminer s'ils peuvent travailler et prioritairement les agents indispensables à l'accomplissement du Plan de continuité d'activité (PCA) ;

- aux enfants entrants en foyer Aide sociale à l'enfance (ASE), et au personnel de ces établissements, afin de faciliter la mise en œuvre des ordonnances de placement, le Département assurant au quotidien la protection des enfants en cette période de confinement.

Cette décision, je la prends en toute responsabilité, pour que les missions au service de nos concitoyens soient facilitées grâce à l'identification des personnes immunisées et pour ainsi contribuer à aider tous ceux qui se donnent au quotidien pour poursuivre leurs activités ».

Plus que jamais, le Département s'engage aux côtés des Essonnais en faisant de la proximité le moteur d'une solidarité active pour inscrire la santé publique au premier rang de ses priorités et faire face à cette crise sanitaire sans précédent.

Contact presse : Luce Margonty

lmargonty@cd-essonne.fr

06 08 10 50 84



Contact presse : Luce Margonty

lmargonty@cd-essonne.fr

06 08 10 50 84

